



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation et reconnaissance des professionnels du tatouage.

Question écrite n° 31562

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la formation et la reconnaissance des professionnels du tatouage. Ce secteur est en constant développement. Aujourd'hui, seule une formation hygiène et salubrité est obligatoire pour ouvrir une devanture. Or les contrôles sont peu nombreux et on constate des dérives au sein de certains salons qui mettent en danger la santé des tatoués. Ce phénomène est également aggravé par le tatouage clandestin ou à domicile et par certaines écoles de formation qui ne sont pas reconnues par la profession. La démarche initiée par le syndicat représentatif de la profession souhaite un renforcement des contrôles d'hygiène, qui plus est, dans la période actuelle. Il lui demande donc s'il entend prendre des mesures visant à renforcer les contrôles ou améliorer la formation actuelle et si, plus largement, une vraie reconnaissance de la profession et de ces professionnels est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31562

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5249

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)